



**REMBOURSER LA
CAF, C'EST SIMPLE
ET ENCORE PLUS
RAPIDE EN LIGNE !**

1

**RÉDUIRE L'USAGE DES CHÈQUES
POUR LE REMBOURSEMENT DES
CRÉANCES CAF**

2

**ENCOURAGER LES
DEMARCHES SIMPLES ET
DIGITALES PAR LES USAGERS**

3

**FACILITER LE
TRAITEMENT DES
REMBOURSEMENTS**



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la
Haute-Marne

Toute somme versée à tort doit être remboursée.



LE RÉFLEXE À ADOPTER : LE PAIEMENT EN LIGNE !

Aujourd'hui, le moyen le plus simple, rapide et sécurisé, c'est le paiement en ligne par carte bancaire depuis l'espace personnel sur caf.fr

Accès : Espace Mon Compte > Mes paiements et mes droits > Mes dettes

Pourquoi privilégier le paiement en ligne?

Rapide : paiement en quelques clics

Sécurisé : transaction fiable

Traçable : reçu téléchargeable immédiatement

Flexible : paiement total ou partiel possible

Pratique : suivi des remboursements en ligne



Des autres moyens de paiement sont possibles mais sont moins rapides ou plus contraignants :

- **Prélèvement automatique** (nécessite le retour du mandat SEPA complété et signé)
- **Virement bancaire** (nécessite un RIB Caf + références précises)
- **A titre exceptionnel le paiement par chèque** est possible (traitement plus long, un seul chèque accepté à la fois, non conservé pour encaissement différé)

Le chèque reste le mode le moins efficace aujourd'hui.



Fiche pratique "Comment rembourser une dette" accessible sous le Caf.fr > Actualités > la Caf et vous > Rembourser la Caf

Comment rembourser mes dettes en ligne ?



MES DETTES

Vous avez effectué un remboursement ? Vos dettes seront mises à jour lorsque la Caf aura pris en compte votre demande de remboursement.

TROP-PERÇU D'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Reste à rembourser: 11202,01 €

- Montant initial: 11596,01 €
- Motif: Modification de votre situation familiale
- Période du trop-perçu: de Septembre 2012 à Août 2015
- Remboursement à la Caf de 11202,01 €

Détail des opérations

Je souhaite rembourser tout ou une partie de ma dette.

Rembourser en ligne

1

① En cliquant sur le bouton « Rembourser en ligne », je peux rembourser tout ou partie de ma dette directement en ligne.

② Une fois dans la rubrique **Remboursement en ligne**, je peux choisir de rembourser un montant global ou un montant par dette.

Accueil / Mes Comptes / Mes dettes / Remboursement en ligne

REMBOURSEMENT EN LIGNE

Choisissez votre mode de remboursement :

Montant global

Montant par dette

Montant que vous souhaitez rembourser

Rembourser 12000,01 €

Le montant de votre remboursement ne peut pas être inférieur à 1 €. 0,75 €

Votre adresse mail

La validité d'une adresse mail vous permet de recevoir à votre domicile votre ticket de paiement.

ad@majeune.com

Quitter

Continuer

2

③ Un récapitulatif de la somme que je veux rembourser s'affiche. Je peux le modifier ou le supprimer. Pour continuer, je clique sur « Payer ».

REMBOURSEMENT EN LIGNE

Récapitulatif

Voire remboursement en ligne

- Montant total de remboursement: 12,00 €

Le ticket de reçu de paiement électronique sera adressé à votre domicile.

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Quitter

Payer

3

④ En cliquant sur « Payer », je suis redirigé vers le site de paiement en ligne sécurisé PayZen pour choisir mon moyen de paiement et le valider.

⑤ Un message de confirmation du paiement s'affiche.

⑥ Je reçois mon ticket de paiement par mail à l'adresse indiquée.

Je peux aussi le télécharger ou l'imprimer directement en cliquant sur le bouton « Ticket ».

4

Choisissez votre moyen de paiement :

Transaction acceptée

Voire demande de paiement a été prise en compte.

Le montant de vos dettes sera mis à jour après vérification par la Caf.

Vous pouvez suivre votre remboursement dans la rubrique Mes démarches.

Continuer

5

5

RETOURNER À LA CAF.FR

6

6

6

⑦ Je peux ensuite télécharger le récapitulatif de ma démarche et suivre son traitement dans la rubrique « Mes démarches », en cliquant sur l'onglet « À consulter ».

A transmettre

A consulter

✓ Votre démarche du 25/10/2021 à 15h33

Télécharger

7